Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260616-2026_05_25-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2026

2026/05/25

Date de publication	**16 Juin**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**26**
Membres votants	**29**

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 5 juin deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Anne-Thérèse ROUDAUT

Présents : Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M Christian BLEUNVEN, Mme Hélène KERANDEL, M Sylvain SOLSONA, M Wilfried ARS, Mme Nadine HABASQUE, M Loïc FOLL, Mme Jessica GUEZENNEC, M Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR, M Christophe HENRY-LICHOU, Mme Virginie LE BARBIER, M Arnaud PHELEP, Mme Maryne LANNUZEL, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, M Nicolas CORRE, M Antoine PLOUGASTEL, M Fabien GUIZIOU, Mme Claudine JESTIN, M Jean-Michel LALLONDER, Mme Sylvie JACQ, Mme Sabrina BRILLARD, Mme Hélène TONARD, M Guy MORVAN, Mme Lénaïg L'AOT-LOMBART, M Yann UGUEN

Absents : Mme Stéphanie RICHARD (ayant donné procuration à M Loïc FOLL), Mme Patricia GERARD (ayant donné procuration à M Christian BLEUNVEN), M Yannick DENIS (ayant donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT).

Secrétaire : M Christophe HENRY-LICHOU

Projet d'accueil de la crèche

Le projet d'accueil de la crèche fait partie du projet d'établissement. Il intervient en complément du projet éducatif et du projet social et environnemental approuvés en conseil municipal respectivement en mars et en juin 2025.

Il s'inscrit dans une démarche globale visant à garantir un accueil de qualité, respectueux des besoins fondamentaux du jeune enfant et des attentes des familles.

L'accueil est organisé en fonction de l'âge des enfants, répartis en sections. La capacité d'accueil autorisée (agrément) est de 44 enfants. La structure propose plusieurs modalités d'accueil afin de répondre au mieux aux besoins des familles : accueil régulier et irrégulier, accueil ponctuel (halte-garderie) et accueil d'urgence. Un accompagnement des besoins spécifiques de l'enfant est assuré.

L'équipe se caractérise par sa pluridisciplinarité. Le travail d'équipe est soutenu par différents temps de concertation. Des temps d'analyse des pratiques sont organisés avec un intervenant extérieur et les professionnels bénéficient de formations continues. La structure travaille en lien avec différents intervenants et accueille des stagiaires et apprentis.

Après examen par la commission enfance et affaires scolaires le 20 mai 2026,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'accueil de la crèche ci-annexé.

Vote : Unanimité

A PLABENNEC, le 16 juin 2026
La Maire
Signé : Anne-Thérèse ROUDAUT

La secrétaire de séance,

Christophe HENRY-LICHOU

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.